

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 septembre 2017

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 28 septembre 2017

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au
Maire ; Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe
SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR
SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Carole BOEHLER, Adjointe au maire, a
donné pouvoir à Rémi BOEHLER, Christelle KOESTEL, a donné
pouvoir à Marianne WEHR, Alexis GRAFF, a donné pouvoir à
Maxime BRAND, Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe
SCHIR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUILLET 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la
séance du 27 juillet 2017.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 29 septembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Date de convocation : 25 septembre 2017

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 28 septembre 2017

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés
15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au Maire ; Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Carole BOEHLER, Adjointe au maire, a donné pouvoir à Rémi BOEHLER, Christelle KOESTEL, a donné pouvoir à Marianne WEHR, Alexis GRAFF, a donné pouvoir à Maxime BRAND, Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe SCHIR

AVIS SUR LE CHOIX DU MODE D'AMENAGEMENT D'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE, BREUSCHWICKERSHEIM ET KOLBSHEIM, DU PERIMETRE ET DES PRESCRIPTIONS QUE DEVRONT RESPECTER LE PLAN ET LES TRAVAUX CONNEXES EN APPLICATION DES ARTICLES L.111-2 ET L.121-1 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME ET L.211-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

Le conseil municipal prend connaissance :

- de l'étude d'aménagement,
- des procès-verbaux des réunions de la commission intercommunale d'aménagement foncier d'ERNOLSHEIM-sur-BRUCHE, BREUSCHWICKERSHEIM et KOLBSHEIM en date du 20 avril 2017 et du 11 septembre 2017,
- de la proposition de plan de périmètre,
- du rapport du commissaire enquêteur après enquête sur le mode d'aménagement et sur le périmètre.

Le conseil municipal, en application des articles L.121-14 et R.121-21-1 du Code rural et de la pêche maritime et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ approuve les propositions définitives de la commission intercommunale d'aménagement foncier d'ERNOLSHEIM-sur-BRUCHE, BREUSCHWICKERSHEIM et KOLBSHEIM énoncées lors de sa réunion du 11 septembre 2017 quant au mode d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier avec inclusion de l'emprise de l'ouvrage de l'autoroute A355, Grand Contournement Ouest de Strasbourg, entre le nœud autoroutier A4-A35 et le nœud autoroutier A352-A35, et quant au périmètre à l'intérieur duquel il sera appliqué, correspondant à une superficie à aménager d'environ 1 117 hectares, dont 414 hectares situés sur le territoire de la Commune d'ERNOLSHEIM-sur-BRUCHE, 425 hectares situés sur le territoire de la Commune de BREUSCHWICKERSHEIM, 247 hectares situés sur le territoire de la Commune de KOLBSHEIM, ainsi qu'une extension de 31 hectares situés sur le territoire de la Commune d'ERGERSHEIM ;

- prend acte de l'extension du périmètre sur la commune d'ERGERSHEIM pour environ 31 hectares ;
- prend acte et approuve les prescriptions que devront respecter le plan et les travaux connexes en application des articles L.111-2 et L.121-1 du Code rural et de la pêche maritime et L.211-1 du Code de l'environnement visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, énoncées lors des réunions de la commission intercommunale d'aménagement foncier du 20 avril 2017 et du 11 septembre 2017 ;
- propose en conséquence que soit ordonnée la procédure d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier sur les communes d'ERNOLSHEIM-sur-BRUCHE, BREUSCHWICKERSHEIM et KOLBSHEIM avec extension sur le territoire de la Commune d'ERGERSHEIM dans le périmètre fixé comme suit :

Commune d'ERNOLSHEIM-sur-BRUCHE :

Section 4 : n° 304 à 307, 309 à 329, 363 à 433

Section 5 : n° 1 à 92, 97 à 107, 110 à 138, 140 à 146, 169, 171 à 188, 231 à 248, 261, 270 à 332, 334 à 339, 343 à 353, 355, 362, 375, 376, 378, 379, 386, 401, 403, 405, 407, 409, 411, 413, 415, 417, 419, 421, 423, 425, 469

Section 6 : n° 1 à 24, 26 à 72, 76 à 81, 83 à 119, 122, à 127, 134 à 182, 184 à 191, 193 à 213, 215 à 222

Section 7 : n° 1 à 10, 12 à 63, 65 à 157, 163 à 176

Section 8 : n° 104 à 159, 162 à 176, 265

Section 9 : n° 2 à 51, 53 à 70, 72 à 74, 81 à 85, 136 à 219, 254 à 303, 312, 316 à 324, 367 à 409, 424 à 428, 430 à 433, 439, 441 à 443, 446, 449, 453 à 471, 510, 511, 513, 519, 520, 637, 641, 681, 702, 711, 713, 716, 782, 813, 857, 858, 865, 876, 877, 879, 880, 893 à 896, 902, 903, 924 à 926, 939, 946, 948 à 965, 994 à 999

Section 12 : n° 1, 3 à 20, 24, 35, 36, 234, 268, 273, 277, 283, 287, 291, 293

Commune de BREUSCHWICKERSHEIM :

Section 7 : n° 113, 115

Section 8 : n° 1 à 15, 18 à 22, 26, 27, 30 à 32, 35 à 41, 49 à 72, 74 à 90, 95 à 134, 137, 139 à 141, 150 à 154, 252, 254 à 256, 260 à 266, 268 à 305

Section 9 : n° 1 à 9, 11 à 39, 41 à 145, 230, 235, 237 à 241

Section 10 : n° 1 à 45, 55 à 64, 68, 69, 73, 94 à 107, 110 à 112, 114 à 118, 121, 123 à 129, 136 à 147, 150 à 186, 188, 189, 196 à 201, 203 à 221, 224 à 268

Section 11 : n° 123 à 126, 132 à 139, 141, 145, 147, 148, 151 à 157, 211 à 233, 245, 247, 249 à 264, 266 à 288, 291 à 310, 318 à 321, 373, 375, 381 à 384, 386 à 407

Section 12 : n° 205 à 277

Section 27 : n° 1 à 54, 56 à 97, 109 à 119, 138 à 148, 150, 153 à 162, 164 à 167, 169 à 171, 247, 248

Section 28 : n° 1 à 6, 9 à 41, 43 à 46, 48 à 57, 60, 61, 64 à 77, 79 à 124, 135, 144, 153 à 160, 190, 192 à 197, 199, 204, 205, 208 à 210, 214 à 218, 225 à 228, 238, 258 à 272, 284, 286 à 329, 33, 334, 348, 355 à 362

Section 29 : n° 1 à 45, 47 à 88, 90 à 122, 124 à 141

Section 30 : n° 4 à 50, 53 à 69, 71 à 84, 90 à 107, 120 à 122, 131 à 133, 135 à 138, 141 à 143, 145 à 148, 150 à 152, 155 à 164, 168, 182 à 192, 197 à 230

Commune de KOLBSHEIM :

Section 2 : n° 240

Section 3 : n° 115, 116, 130

Section 5 : n° 1 à 21, 23 à 27, 31 à 37, 45, 56, 66, 69 à 74

Section 6 : n° 1 à 19, 21 à 45, 47 à 56, 69, 72, 74 à 91, 94, 95, 125 à 135

Section 13 : n° 1 à 73, 75 à 116, 118 à 129, 187 à 192, 195, 197 à 204

Section 17 : n° 167 à 169, 175, 187, 23, 237, 241, 250, 262 à 264

Section 22 : n° 1 à 24, 33 à 35, 37, 38, 40 à 44, 46 à 81, 128, 129, 131 à 134, 136 à 166, 168 à 171, 173, 174, 176 à 178, 191 à 210

Section 23 : n° 1 à 38, 40 à 46

Section 24 : n° 40 à 46, 48 à 83, 85 à 104, 106 à 109, 113 à 125, 189 à 196, 199 à 210, 212, 216, 217, 222, 223, 225 à 230, 234 à 249, 251, 252

Section 25 : n° 22 à 47, 49 à 54, 56 à 60, 80, 82 à 90, 96 à 105, 107, 109, 111, 113

Section 26 : n° 28 à 64, 77 à 113, 120, 122 à 142, 144 à 148, 150 à 172, 176 à 178, 196 à 208

Section 27 : n° 32 à 39, 41, 66, 67, 69 à 79, 81 à 84, 155 à 157, 223, 228, 231, 234, 237, 240, 243, 247, 250, 253, 276

Section 28 : n° 13 à 26, 28 à 35, 37 à 85, 87 à 128, 131 à 136, 138 à 147, 149 à 173, 175 à 287

Section 29 : n° 2 à 52, 54 à 67, 69 à 110, 112 à 152, 159, 160, 162 à 166, 168 à 175, 190 à 208, 220 à 223, 278 à 284, 290, 291, 296 à 299, 315, 320 à 322, 326 à 341, 344 à 353, 359 à 362, 365, 372, 382, 512 à 517, 595, 597, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 611, 642, 643, 645, 678, 687 à 689, 692, 695, 709, 711, 712, 715, 718, 721, 724, 727, 739, 740, 755, 776, 779

Section 30 : n° 1 à 12, 14 à 22, 24 à 30, 36 à 43, 45 à 47

Commune d'ERGERSHEIM :

Section 6 : n° 211 à 228, 231 à 239, 306, 329 à 331, 339, 346, 347, 366 à 393, 402, 403, 405, 415, 416

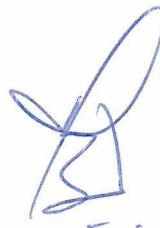
Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 29 septembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

43_28-09-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-04T17-03-39.01 (MI207655335)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170929-43_28-09-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

AVIS SUR LE CHOIX DU MODE D'AMENAGEMENT D'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCH
BREUSCHWICKERSHEIM ET KOLBSHEIM, DU PERIMETRE ET DES
PRESCRIPTIONS QUE DEVRONT RESPECTER LE PLAN ET LES
TRAVAUX CONNEXES EN APPLICATION DES ARTICLES L.111-2
ET L.121-1 DU CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME ET
L.211-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Date de décision : 29/09/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine privéActe : [43-28.09.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/17 à 17:03

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 04/10/17 à 17:03

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 04/10/17 à 17:10

Emploi	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
- secrétaire de mairie	- adjoint administratif 1 ^{ère} classe	- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
- responsable urbanisme et aménagement	- attaché	- attaché	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des adjoints techniques			
- responsable des services techniques	- adjoint technique 1 ^{ère} classe	- adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
- agent technique polyvalent	- adjoint technique 2 ^{ème} classe	- adjoint technique	1 poste à 35h
- agent en charge de l'entretien de locaux	- adjoint technique 2 ^{ème} classe	- adjoint technique	1 poste à 35h
ATSEM			
- ATSEM	- agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	- agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 poste à 35h
- ATSEM	- agent spécialisé de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	- agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 poste à 28h

- autorise M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
 Pour copie conforme
 Ergersheim, le 29 septembre 2017.
 Le Maire
 Maxime BRAND



Acte à classer

44_28-09-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-04T17-03-39.02 (MI207655337)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170929-44_28-09-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PERSONNEL - ACTUALISATION DU TABLEAU DE SÉLECTIFS
SUITE A LA MISE EN OEUVRE DU PPCR AU 01/09/2017

Date de décision : 29/09/2017

Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnelsActe : [44-28.09.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/17 à 17:03

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 04/10/17 à 17:03

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 04/10/17 à 17:10

Date de convocation : 25 septembre 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 28 septembre 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au
Maire ; Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe
SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR
SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Carole BOEHLER, Adjointe au maire, a
donné pouvoir à Rémi BOEHLER, Christelle KOESTEL, a donné
pouvoir à Marianne WEHR, Alexis GRAFF, a donné pouvoir à
Maxime BRAND, Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe
SCHIR

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL PAR LE SERVICE INTERIM DU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN
(LOI N°84-53 MODIFIEE – ART. 25)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités de pallier aux absences momentanées d'agents municipaux, ou de faire face à des accroissements temporaires d'activité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose un service d'intérim public en mettant à disposition des agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics bas-rhinois,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à faire appel, en tant que de besoin, au service intérim du CDG 67, en fonction des nécessités de services,
- AUTORISE M. le Maire ou son délégué à signer toute convention de mise à disposition d'un agent du service intérim avec Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin ainsi que les documents y afférents,
- DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 67, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0



Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 29 septembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND

Acte à classer

45_28-09-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-04T17-03-40.00 (MI207855339)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170929-45_28-09-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CONTRACTUEL
PAR LE SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN (LOI N. 84-53 MODIFIEE
- ART. 25)

**Certifié
Conforme**

Date de décision : 29/09/2017

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.2. Personnel contractuelActe : [45-28.09.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/17 à 17:09

Par [SCHOCH Stéphanie](#)

Transmis

Date 04/10/17 à 17:03

Par [SCHOCH Stéphanie](#)

Accusé de réception

Date 04/10/17 à 17:10

Date de convocation : 25 septembre 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 28 septembre 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au
Maire ; Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe
SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR
SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Carole BOEHLER, Adjointe au maire, a
donné pouvoir à Rémi BOEHLER, Christelle KOESTEL, a donné
pouvoir à Marianne WEHR, Alexis GRAFF, a donné pouvoir à
Maxime BRAND, Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe
SCHIR

MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES EN INFRACTION OU ACCIDENTES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Afin de poursuivre la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés, la commune ne disposant pas des moyens matériels et humains permettant d'assurer les prestations d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules, il est proposé de confier la gestion à un tiers.

La commune souhaite confier cette prestation à une société spécialisée et agréée qui assurera en toute sécurité et à la demande de la Police Municipale Pluri-Communale l'enlèvement de ces véhicules.

La commune souhaite ainsi confier l'exploitation de la mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés dans le cadre d'une convention par concession pour une durée de 1 an renouvelable dans la limite de 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la délibération numéro 10-28.02.2017 du 28 février 2017 adoptant la mutualisation du service de Police Municipale Pluri Communale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants, R 1411-1 et suivants ainsi que ses articles L 2131-2 et L 2541-12-3° ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de mettre en œuvre une convention commune aux communes d'Altorf, Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim et Ernolsheim-Bruche de création d'une fourrière sur terrain privé pour les véhicules en infraction ou accidentés.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué, d'une part à lancer la procédure d'appel à candidatures, d'autre part à signer tout acte ou document visant à concrétiser ce dispositif.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 29 septembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Brand", written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Acte à classer

46_28-09-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AP reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-04T17-03-40.01 (MI207855341)

Identifiant unique de l'acte :

037-216701276-20170929-46_28-09-2017-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

MISE EN FOURRIERE DES VEHICULES EN INFRACTION OU ACCIDENTES
- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Date de décision : 29/09/2017

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipaleActe : [46-28.09.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/17 à 17:03

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 04/10/17 à 17:03

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 04/10/17 à 17:10

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 25 septembre 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 28 septembre 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au
Maire ; Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe
SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR
SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Carole BOEHLER, Adjointe au maire, a
donné pouvoir à Rémi BOEHLER, Christelle KOESTEL, a donné
pouvoir à Marianne WEHR, Alexis GRAFF, a donné pouvoir à
Maxime BRAND, Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe
SCHIR

**ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU
SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et, notamment, son article 1 stipulant qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité de service ;

VU le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret susvisé et diffusé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, lors de l'invitation à la séance du 28 septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 29 septembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

47_28-09-2018

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

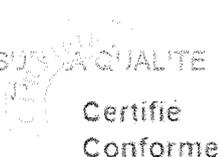
Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-04T17-03-40.02 (MI207655338)

Identifiant unique de l'acte :

087-216701276-20170929-47_28-09-2018-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA QUALITE
ET LE PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Date de décision : 29/09/2017


Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. IntercommunalitéActe : [47-28.09.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/17 à 17:03

Par [SCHUCH Stephanie](#)

Transmis

Date 04/10/17 à 17:03

Par [SCHUCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 04/10/17 à 17:10

Date de convocation : 25 septembre 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 28 septembre 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au
Maire ; Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe
SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR
SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Carole BOEHLER, Adjointe au maire, a
donné pouvoir à Rémi BOEHLER, Christelle KOESTEL, a donné
pouvoir à Marianne WEHR, Alexis GRAFF, a donné pouvoir à
Maxime BRAND, Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe
SCHIR

**EAU : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU
POTABLE**

VU le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et, notamment, son article 1 stipulant qu'il incombe aux Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de présenter annuellement à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité de service ;

VU le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable comportant les indicateurs financiers et techniques prévus par l'annexe II du décret susvisé et diffusé à l'ensemble des membres du Conseil municipal, lors de l'invitation à la séance du 28 septembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Maxime BRAND, délégué communal de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et après en avoir délibéré, n'a ni objection, ni observation particulière à formuler et adopte, à l'unanimité, le rapport annuel 2016 sur la qualité et le prix du service de l'eau potable.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 29 septembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

48_28-09-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AA reçu <	Classé

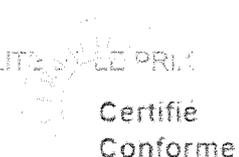
Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-04T17-03-40.03 (MI207655340)

Identifiant unique de l'acte :

087-216701276-20170929-48_28-09-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : EAU : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Date de décision : 29/09/2017



Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. IntercommunalitéActe : [48-28.09.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/17 à 17:08

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 04/10/17 à 17:08

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 04/10/17 à 17:08

Date de convocation : 25 septembre 2017

Nombre de conseillers élus
15

Séance du 28 septembre 2017

Conseillers en fonction
15

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

15

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au
Maire ; Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe
SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR
SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Carole BOEHLER, Adjointe au maire, a
donné pouvoir à Rémi BOEHLER, Christelle KOESTEL, a donné
pouvoir à Marianne WEHR, Alexis GRAFF, a donné pouvoir à
Maxime BRAND, Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe
SCHIR

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE VOYAGES SCOLAIRES

Le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention établie par M. Jean WALTER, Directeur de l'Ecole Élémentaire "La Monnaie", située à MOLSHEIM (67120) – 3, rue Charles Mistler destinée à financer le coût d'une classe de découverte du 8 au 12 janvier 2018 (5 jours et 4 nuitées) de deux élèves scolarisés en classe de CP-CE1 et CE2 et domiciliés dans la Commune d'Ergersheim.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il est d'usage de verser 6.50 € par nuitée à chaque enfant fréquentant l'école primaire et domicilié dans la Commune dans le cadre de classes vertes.

Le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite attribuer une subvention, dans les mêmes conditions, à cet élève domicilié dans la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- se prononce favorablement sur le maintien du principe du versement d'une subvention de 6.50 € par nuitée aux enfants de l'école primaire, domiciliés dans la Commune, participant à des classes vertes ;
- décide de verser une subvention de 6,50€ par nuitée et par élève soit 52,00€ pour les 8 nuitées.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 29 septembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MB', written over a faint grid.

Acte à classer

49_28-09-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-04T17-03-41.00 (M1207655343)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170929-49_28-09-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE VOYAGES
SCOLAIRES

Date de décision : 29/09/2017


Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. SubventionsActe : [49-28.09.2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/17 à 17:03

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Transmis

Date 04/10/17 à 17:03

Par [SCHOCH Stephanie](#)

Accusé de réception

Date 04/10/17 à 17:10

Date de convocation : 25 septembre 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 28 septembre 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire
Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au
Maire ; Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe
SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR
SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE

Absents excusés : Carole BOEHLER, Adjointe au maire, a
donné pouvoir à Rémi BOEHLER, Christelle KOESTEL, a donné
pouvoir à Marianne WEHR, Alexis GRAFF, a donné pouvoir à
Maxime BRAND, Josselin FELD, a donné pouvoir à Christophe
SCHIR

**CHOIX DU BUREAU D'ETUDE CHARGE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ERGERSHEIM**

- VU la convention d'accompagnement technique du 06 mars 2017 conclue entre la Commune et l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), Territoire Sud, sise 53 route de Sélestat à 67210 OBERNAI ;
- VU la délibération en date du 1^{er} juin 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) dans la Commune ;
- VU la consultation lancée en date du 27 juin 2017 pour un marché de prestations intellectuelles, en procédure adaptée, dans le cadre de l'élaboration du P.L.U. ;
- CONSIDERANT qu'à la date limite de réception des offres, fixée au 27 juillet 2017 à 12h00, 6 offres ont été enregistrées et déclarées recevables par la commission d'ouverture des plis réunie en date du 27 juillet 2017 ;
- CONSIDERANT le rapport d'analyse établi par l'ATIP, selon les critères de jugement des offres du règlement de consultation, basés sur la valeur technique et le prix des prestations ;
- CONSIDERANT la réunion d'analyse des offres, suite au rapport de l'ATIP, qui s'est tenue le 09 août 2017 en mairie d'Ergersheim ;
- CONSIDERANT l'audition en date du 07 septembre 2017 des 3 bureaux d'études les mieux notés selon les critères du règlement de consultation ;
- VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 28 septembre 2017, qui a retenu en tant que prestataire le bureau d'études OTE, le mieux noté à l'issue des auditions après une 2^{ème} analyse de l'ATIP, toujours selon les critères du règlement de consultation, sis 1 rue de la Lisière à 67403 ILLKIRCH CEDEX, pour un montant total de 34 850.00 € H.T. ;

Après restitution d'analyse de l'ATIP, le Maire précise que le bureau d'études OTE obtient la meilleure note à l'issue des auditions, toujours selon les critères de jugement des offres basés sur la valeur technique et le prix, comme stipulé dans le règlement de consultation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accepter l'offre de prix la mieux notée et datée du 25 juillet 2017 du bureau d'études OTE, sis 1 rue de la Lisière à 67403 ILLKIRCH CEDEX, pour un montant total H.T. de 34 850.00 €, tranche ferme et optionnelle comprises ;

- décide d'autoriser le Maire à signer le marché public de prestations de service, passé en application des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics, ayant pour objet l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Ergersheim.

Votes : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 29 septembre 2017.
Le Maire
Maxime BRAND



Acte à classer

50_28-09-2017

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> Acte reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASOL_2_2017-10-04T17-03-41.01 (MI207655342)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170929-50_28-09-2017-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

CHOIX DU BUREAU D'ETUDE CHARGE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ERGERSHEIM

Date de décision : 29/09/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publicsActe : 50-28.09.2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/10/17 à 17:03

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 04/10/17 à 17:03

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 04/10/17 à 17:10